

REGION DE KINDIA

PREFECTURE DE DUBREKA

COMMUNE RURALE DE TONDON

DISTRICT DE : TONDON 1



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

CERTIFICAT DE RESIDENCE N° 76

Valable pour trois(3) mois

Je soussigné ALKALY MOUSSA CAMARA

Président du Conseil de District de TONDON 1

certifie que :

Le ou la nommé(e) ABOU SOUMAH

Né(e) : 01/01/1987 à DUBREKA

Fils/Fille de ANSOUMANE

et de NAMARIE DRAME

Préfecture de : DUBREKA

Profession : INSTITUTEUR

Est bien citoyen(ne) du District de TONDON 1 où il (elle) réside au secteur TONDON 1

Dans la Concession de TONDON 1

Motif de livraison : COMPLEMENT DE DOSSIER

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

TONDON le 10 / 05 / 2026

Le Président de District

